

République Française
Département : CHARENTE
Arrondissement : Cognac
Commune : VAL DES VIGNES

Séance du vendredi 04 septembre 2026

Délibération N° DE2026084

Le quatre septembre deux mille vingt-six, à 18 heures 30, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances (Salle des Fêtes de Péreuil), sous la présidence de DECELLE Guy.

Présents : DECELLE Guy, VERGNION Philippe, BOULLAULT Angèle, CHAIGNAUD Éric, BARBOT Viviane, BEULZ Loïc, PAJOT Antoine, MARTY Didier, COUSSEAU Stéphanie, LOUILLAU Sandrine, MONNET Géraldine, HENDRYCKS Cathy, GEISSBERGER Sandrine, PIVETEAU-FENETEAU Adrien, LASSAGNE Mathias, MANDIN Lucie
Représentés : BLOCH Thierry représenté par DECELLE Guy, NEBOUT Franck représenté par MARTY Didier, SLAWY Marion représentée par MANDIN Lucie
Absents et Excusés :

Conformément à l'article 2121-15 du CGCT, BOULLAULT Angèle est nommé(e) à l'unanimité secrétaire de séance.

Objet : RAPPORT D'ACTIVITE 2025 DU SEP SUD CHARENTE

Rapporteur : Guy DECELLE, Maire

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal, conformément aux dispositions de Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L5211-39, le rapport annuel d'activité, pour l'exercice 2025, du Syndicat d'Eau Potable (SEP) Sud Charente ainsi que la note annuelle d'information de l'agence de l'eau Adour-Garonne

Ce rapport et la note ont préalablement été mis à la disposition de chaque élu afin d'en prendre connaissance et d'y apporter d'éventuelles remarques.

Le Conseil Municipal prend acte de ce rapport annuel, exercice 2025, du SEP Sud Charente.

Ainsi fait et délibéré, les jour mois et an que dessus.

BOULLAULT Angèle
Secrétaire de séance



DECELLE Guy
Président de séance



DE2026084

Envoyé en préfecture le 08/09/2026

Reçu en préfecture le 08/09/2026

Publié le **11 SEP. 2026**

S'LO

ID : 016-200054187-20260904-DE2026084-DE

*La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de POITIERS
15 Rue de Blossac CS 80541 86020 POITIERS CEDEX, dans le délai de deux mois à compter de l'acquisition de son
caractère exécutoire. Le tribunal administratif peut également être saisi d'une requête déposée sur le site
www.telerecours.fr.*

DE2026084